



RÉFLEXIONS SUR LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EAF) DU BACCALURÉAT, PAR L'ASSOCIATION SAUVER LES LETTRES

Nos conceptions et nos propositions pour les épreuves de français

Actuellement, l'examen comporte une épreuve écrite de quatre heures en deux parties, une question pour les bacs généraux ou deux pour les bacs technologiques appliquées à un ensemble de trois à quatre textes fournis en « corpus », puis un « travail d'écriture », devoir portant sur un sujet parmi trois proposés : commentaire, dissertation, et « écriture d'invention » ; une épreuve orale en deux temps égaux : lecture analytique d'un texte du programme à partir d'une question inopinée de l'examinateur invitant à considérer le texte sous un angle particulier, puis entretien avec l'examinateur (BO spécial du 6/10/2011¹)

Nous pensons qu'il faut garder l'architecture d'ensemble, avec un écrit et un oral de lettres, mais que les épreuves actuelles sont pour une part inutilement complexes, et d'ailleurs définies par une prolifération de textes officiels se corrigeant les uns les autres (BO de 2001, 2003, 2006 et 2011), avec une complication et une boursoufflure qui nuisent à une certification exacte et équitable. Rappelons que la question sur « corpus » et la question d'oral ont été introduites en 2001, la première sans augmentation aucune de la durée de l'épreuve écrite, la seconde pour casser le « psittacisme » supposé des candidats, c'est à dire pour dénigrer le sérieux d'une préparation « scolaire » (illustrant ainsi l'idéologie élitiste du « don » supérieur au « travail »).

Il ne faut pas comprendre autrement la croissance des inégalités : les réformes récentes l'ont secrétée à l'envi. Il faut bien voir en effet que le « bac de français » version XXI^e siècle, conçu hors-sol sur une vision illusoire d'élèves lecteurs de haut vol, aboutit dans les faits à une embuscade : question sur des textes inconnus, réunis en « corpus », dégainés lors de l'épreuve écrite et dont le traitement empiète sur le temps nécessaire au commentaire ou à la dissertation, question inopinée surgie trente minutes avant la passation orale et perturbant l'élève de bonne foi qui a fait l'effort de comprendre et de retenir l'analyse élaborée en classe avec le professeur. Les plus fragiles y perdent leurs moyens.

1 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57469

Remettons les priorités en ordre, dans l'optique d'une formation idéale. Si l'examen s'y conforme, il entraînera en amont l'enseignement correspondant, qui se règle toujours en retour sur les exigences finales.

Il faut tout d'abord mettre au premier plan du « bac de français » **la vérification de la connaissance et de la pratique diversifiée de la langue, écrite et orale**, pour l'exactitude des analyses textuelles, la correction du langage, et l'expression d'une pensée complexe, précise et articulée. La nécessité de ces acquis est une évidence, la réaffirmer dans l'optique du baccalauréat est indispensable ; car la certification doit la prendre en compte, donc appliquer avec rigueur, et non avec une approximation « bienveillante » qui entretient le maintien des inégalités, le quota de quatre points (ou 20%) des notes finales écrite et orale, pour garantir une maîtrise suffisante de la langue.

Ce n'est pas être « élitiste » que d'être soucieux d'enseigner une expression exacte et structurée, et soucieux de vérifier son acquisition : enseigner la langue élaborée et la grammaire, c'est les offrir à tous. L'élitisme, au contraire, est très précisément le refus d'enseigner et de certifier au sein de l'école ce que quelques-uns recevront de leur famille ou d'une officine payante, ou tiennent déjà de leur milieu.

1) NOS PROPOSITIONS POUR L'ÉCRIT

➤ Nous préconisons de **supprimer la question sur le « corpus »** de trois à quatre textes littéraires, le plus souvent longs et difficiles d'accès et d'analyse (ce sont des textes qui nécessiteraient d'être expliqués en cours, or l'élève est seul à l'examen devant des extraits décontextualisés), dont la lecture et le traitement selon la question posée prennent trop de temps aux candidats ; s'il s'agit d'une question de synthèse, il est impossible de la traiter sérieusement tout en préservant suffisamment de temps pour la seconde partie de l'épreuve, qui de fait est alors bâclée involontairement ; si la question est simplifiée, elle se trouve de façon dérisoire réduite à des prélèvements d'indices peu probants, qui relèvent de la simple paraphrase, continuellement combattue par ailleurs (par exemple : « Quelles sont les qualités des écrivains célèbres dans les textes du corpus ? » , sujet des séries ES et S en 2016).

Le corpus quant à lui peut être maintenu dans son principe, seulement s'il fait l'objet d'une épreuve autonome de quatre heures, comme on le verra ci-dessous.

➤ Nous demandons la **suppression de l'écriture d'invention**. Celle-ci, dès l'origine, en 2002, a éveillé la suspicion de la majorité des professeurs, et l'expérience n'a fait que justifier ces préventions. Les sujets donnés, d'une très grande diversité, vont de l'exercice de brevet des collèges (un pastiche de récit) à l'infaisable (demander à un élève de se prendre pour un romancier présentant son projet de roman, ou pour un metteur en scène de théâtre écrivant une lettre d'intention...), empêchant une préparation correcte durant l'année (de nombreux professeurs y renoncent et laissent ainsi les élèves totalement seuls face à l'épreuve) et exigeant la plupart du temps (le terme se trouve dans la dénomination même de l'exercice) des « qualités d'écriture » qui sont évidemment très fortement liées à l'aisance langagière dont disposent seulement les candidats socialement les plus privilégiés. C'est sans aucun doute l'épreuve la plus inégale et la moins formatrice de toutes. Enfin – et les moyennes nationales, à chaque session, le démontrent –

elle constitue souvent un piège pour les élèves les plus faibles qui, ne soupçonnant pas les exigences que les correcteurs établissent pour tenter de donner tout de même à cet exercice quelque valeur et quelque légitimité, la croient bien plus facile qu'elle ne l'est en réalité. Ajoutons que cet exercice n'a aucune relation avec les exigences de l'enseignement supérieur et n'a donc pas de place légitime au sein du baccalauréat.

➤ Ce sujet pourrait être remplacé par **un exercice spécifique qui ferait de l'ancienne question sur corpus un sujet à part entière. Il s'appuierait sur l'étude de plusieurs texte(s) argumentatif(s)** et pourrait être constitué de trois volets : une première partie comportant une ou plusieurs questions de compréhension (par exemple lexicale), puis un exercice de résumé ou de comparaison (des thèses en présence, de la forme et des procédés de l'argumentation...) et une dernière partie qui demanderait à l'élève la composition d'une argumentation personnelle sur le thème abordé par les textes proposés. Ce serait là une sorte de reprise de l'exercice ancien de la « discussion ». Ajoutons que sa préparation, en matière lexicale, linguistique et syntaxique, favoriserait et entretiendrait une maîtrise accrue de la langue, à un niveau authentique de pensée conceptuelle nécessaire en second cycle. Cela donnerait en outre au principe du corpus une légitimité et une importance qu'il n'a jamais eu le temps d'avoir, tant l'addition d'une question sur corpus et d'un exercice littéraire était insurmontable en 4 heures pour des élèves de 17 ans.

Cette épreuve vérifierait suffisamment les capacités langagières et réflexives, et permettrait de remettre à sa juste place l'étude des textes d'idées – par exemple journalistiques – portant sur des thèmes qui concernent notre présent, ce qui pourrait alors éveiller l'intérêt des élèves qui éprouvent de réelles difficultés à entretenir avec la littérature une relation qui fasse sens pour eux – compte tenu que la nature exclusivement littéraire de l'épreuve orale préserve cette relation, mieux assurée pour les élèves fragiles quand elle a été abordée et élaborée en classe avec l'aide du professeur. De plus, cette forme de sujet est celle des « fiches de synthèse » de fac littéraire, des concours post-bac des écoles scientifiques et commerciales, ou pour les formations paramédicales.

Nous pensons qu'il **faut conserver les deux exercices actuels de dissertation et de commentaire**. L'un et l'autre relèvent de savoirs et de méthodes qui peuvent s'acquérir en classe et être enseignés explicitement au sein de l'école, à condition que l'on laisse aux élèves le temps d'apprendre et pratiquer : **une augmentation de l'horaire, passant à 5 heures dans les deux classes de Seconde et Première**, est indispensable au succès des élèves moins favorisés.

Ces deux exercices ont également la vertu de certifier ensemble deux éléments cardinaux des études de français : **la formation littéraire et la formation du jugement**, l'une se nourrissant de l'autre. Enfin, ces deux types de composition française sont les seuls lieux de l'enseignement actuel qui (en dehors de la philosophie abordée l'année suivante) demandent une réflexion construite et complète de **démonstration patiente et étayée d'un point de vue** (dans le cadre du commentaire) ou **l'examen de points de vue contradictoires** (dans le cadre de la dissertation qui interroge les opinions et pratique la résolution dialectique). L'un et l'autre, bien entendu, apprennent et cultivent l'emploi d'une **langue soutenue**, exacte, adaptée à l'analyse et à la pensée, indispensable aux études supérieures.

Nous pensons donc qu'il faut **maintenir le sujet de commentaire littéraire**, composé, plus ou moins guidé éventuellement par une ou plusieurs questions. Ce sujet a le mérite d'offrir aux élèves la sécurité d'un texte à étudier et d'une méthode d'analyse ayant fait l'objet d'un apprentissage régulier en Seconde et en Première. Cet exercice, par sa technicité, récompense le

mérite des élèves studieux, tout en leur permettant, par son objet, de développer une attention soutenue à la langue et à ses effets, des capacités de lecture fine et attentive, une sensibilité littéraire authentique et une capacité à analyser émotions et effets esthétiques.

➤ **L'exercice de la dissertation nous paraît quant à lui tout à fait accessible** (et cela plus encore si les candidats disposent, de nouveau, de quatre heures, le corpus dans sa forme actuelle ayant été éliminé). Les élèves apprécient cet exercice de pensée créative et en comprennent aisément la méthode, claire depuis les origines : G. Rudler en 1909 la présente comme « *un théorème* » ; les élèves « *comprirent vite ce langage (...). Je conclus de là que nous aurions tort de nous montrer sceptiques sur l'intelligence de nos élèves. Nous pouvons attendre et obtenir beaucoup d'eux, pourvu que nous leur apportions une méthode.* ». Le contenu sur lequel réfléchir est fourni par le programme, ce qui limite les inégalités. Cet entraînement méthodique à la pensée et à la mise en doute de l'opinion par des faits et des arguments est irremplaçable - on ne peut oublier que la dissertation a été introduite en 1880 pour former des citoyens libres penseurs, contre la déférence et la paresse intellectuelle induites par les exercices d'imitation alors en cours, qui minaient l'esprit civique et l'initiative individuelle.

2) NOS PROPOSITIONS POUR L'ORAL

L'oral de français ne doit pas être englobé dans un « grand oral » pluridisciplinaire, qui immanquablement ferait perdre aux lettres leur spécificité et qui priverait les élèves de tout un champ de culture et d'épanouissement.

L'épreuve orale de français est en effet, dans cette matière, la seule épreuve qui ne soit pas à option, contrairement à l'écrit où l'élève a le choix entre trois sujets, dont l'un, le sujet d'invention, ne vérifie aucun acquis littéraire ni ne demande d'avoir assimilé et même lu le programme de thèmes et d'œuvres. L'oral corrige cette dérive éventuelle, en confrontant le candidat au travail littéraire effectif de l'année, certifié par la liste des textes et œuvres étudiés dans sa classe, validée par son professeur. Il ne peut se soustraire à cet oral, qui en même temps lui permet de certifier une véritable formation littéraire, culturelle et linguistique indispensable aux études supérieures quels que soient les choix d'orientation, et de valoriser son travail personnel.

L'épreuve orale de français est par ailleurs profondément égalitaire, et contrebalance les difficultés à l'écrit de certains élèves, pour les évaluer au plus juste. Elle sanctionne un travail effectif, sur un programme de textes et d'œuvres intégrales précisément circonscrit et étudié en classe, donc évacuant au maximum l'implicite, source d'inégalités. Ce statut rassure les élèves fragiles mais sérieux, qui ont cherché à comprendre, assimiler et retenir le cours, qui y ont trouvé des méthodes d'analyse efficaces, qui ont appris à présenter clairement leurs propos, et qui peuvent à juste titre espérer tirer bénéfice de leurs efforts.

Il ne faut pas craindre ou objecter ici le « bachotage » : l'épreuve orale se double pour moitié, en temps et en points, d'un entretien du candidat avec l'examineur, qui le fait entrer dans un débat argumenté sur la partie de programme qui a servi de support à la lecture analytique de premier volet de l'épreuve, et l'interroge sur ses acquis. Ce dialogue sans filet est la meilleure

réponse aux détracteurs du « psittacisme » scolaire, ainsi qu'un crible assuré des qualités orales du candidat et de sa capacité à débattre de ses goûts et de ses choix.

Sur le plan strict, dans le cadre des EAF, de la formation à l'oral et de l'apprentissage de l'aisance verbale, dont on voudrait faire croire qu'on peut les déléguer à une épreuve interdisciplinaire de culture générale, nous rappellerons qu'un programme assimilable et défini est par nature équitable, la matière ainsi fournie par l'école à tous les élèves les préservant des inégalités d'information et de situation. Et qu'il est intellectuellement plus formateur : la culture littéraire, la lecture de nombreuses œuvres et les enjeux qu'elles exposent, exercent le discernement et forment le jugement critique ; inversement, le jugement y trouve un fond ; le candidat est ainsi préservé de l'argumentation vide ou spéieuse, et de la rhétorique creuse des « beaux parleurs », qui peut faire illusion dans une épreuve orale moins calibrée et moins codifiée, et est toujours une marque de classe privilégiée.

Pour conclure, l'oral des EAF est une épreuve intellectuellement formatrice, garante de savoirs littéraires et exigeante sur le plan verbal, apprenant la clarté d'idée et d'élocution. Statutairement liée à un programme précis qui doit être connu du candidat, et condition *sine qua non* de la liberté de choix du sujet à l'épreuve écrite, elle fait partie intégrante des épreuves certificatives de français et ne peut en être dissociée. Elle mesure un volet important de la culture littéraire que l'écrit n'évalue pas toujours, et assure entre les lycéens et la littérature un lien de sens indispensable à leur maturation personnelle et à leurs études supérieures.

➤ Par conséquent **nous demandons que l'oral des EAF soit maintenu en tant qu'épreuve spécifique**. Nous proposons néanmoins **d'en alléger l'architecture, en supprimant la « question » préalable** sur la première partie (l'analyse de l'extrait), qui, trop souvent, perturbe le candidat ou l'incite à taire tout ce qu'il pourrait dire sur le texte, au prétexte que cela ne lui paraît pas entrer dans le champ de cette question. Croyant vérifier que le candidat sait réfléchir par lui-même, on l'invite en fait à s'auto-censurer et à produire des analyses appauvries².

➤ Quant à la deuxième partie de l'interrogation, consacrée à l'entretien, elle pourrait utilement être recentrée sur l'éclaircissement et l'approfondissement de l'analyse du texte, ce qui permettrait précisément de vérifier que le candidat a compris ce qu'il a dit, qu'il ne s'est pas contenté de réciter un cours (puisque telle est la crainte qui a présidé à l'instauration de la question préalable). Rien n'empêcherait ensuite de contrôler des connaissances plus larges, relatives à l'époque, au genre, à l'auteur, etc, sur les thèmes mentionnés par le descriptif du travail de l'année.

Collectif *Sauver les lettres*

² Voir Zorro des oraux, <https://www.sauv.net/ctrc.php?id=703> et Plaidoyer pour l'abolition de la question, <http://www.sauv.net/questioneaf.php>